

**CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUIN 2008****DELIBERATION N° 2008/06/50****OBJET : Aide financière aux projets des associations sportives yerroises.**

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT l'investissement des associations sportives yerroises pour promouvoir le sport sur la Ville,

APRES en avoir délibéré,

VU l'avis de la Commission Finances et Affaires Générales,

A l'unanimité,

DECIDE d'attribuer une aide financière aux associations sportives ayant présenté leur projet, comme suit :

- A.S.Y: Accompagnement en temps périscolaire dans les collèges : 450 €
- A.Y.K.S : Favoriser l'accèsion à la pratique sportive des jeunes : 300 €
- A.S.B.A.Y.K.Y : Aide à l'emploi : 1.000 €
- C.E.Y : Classe sport/études : 500 €
- C.E.Y: Accompagnement en temps périscolaire dans les collèges : 450 €
- E.S.Y.B : Intégration des enfants en difficulté : 500 €
- E.S.Y.B : Accompagnement en temps périscolaire dans les collèges : 450 €
- R.O.Y : Initiation de rugby aux classe élémentaires – Scola rugby : 500 €
- ORCA : Rénover le parc de matériels : 750 €
- Y.C.C. : Randonnée à Mendig . Renouer le contact avec le club allemand : 300 €
- C.Y.T : Challenge inter scolaires de Vétathlon : 400 €
- Y.S.B : Aménagement du nouveau complexe – Homologation du boulodrome : 300 €

DIT que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,  
Le Député-Maire,



Nicolas DUPONT-AIGNAN  
Président du Val d'Yerres  
Communauté d'Agglomération.

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu  
de la réception en Préfecture le 13.6.08  
et de la publication le 13.6.08  
Le Maire,

